

Marseille, le 26 mars 2023



## **CONCERTATION PRÉALABLE PROJET DE CRÉATION DE LA VOIE VERTE DE L'HUVEAUNE SUR LA COMMUNE DE MARSEILLE**

**OBJET** : Contribution de la Mairie des 6ème et 8ème arrondissements au projet de voie verte de l'Huveaune soumis à concertation.

**La Mairie des 6ème et 8ème arrondissements soutient le projet de voie verte de l'Huveaune mais demande la parfaite intégration des enjeux et ajustements suivants :**

Les bords de l'Huveaune et ses ponts/passerelles vont devenir des axes structurants des mobilités douces (marche, vélo, notamment) et permettre de nouvelles liaisons inter-quartiers aujourd'hui absentes et ceci est particulièrement vrai dans le 8ème arrondissement.

Pour tenir compte des enjeux de mobilité douce que représentent cette voie verte, en particulier le désenclavement de certains quartiers, il est essentiel qu'elle puisse être accessible 24h sur 24 et que sa largeur soit portée à 8 mètres dans la partie qui sera la plus fréquentée (le 8ème arrondissement) afin de séparer les flux piétons et cyclistes (y compris pour la nouvelle passerelle projetée dans cet arrondissement).

Dans la commande Voirie 2023-2026, la Mairie de secteur demandera, par ailleurs, la création d'un réseau de trottoirs et pistes cyclables protégés aux abords de cet axe. De cette façon, les déplacements à pied ou vélo seront davantage attractifs dans un arrondissement où les déplacements se font majoritairement en voiture.

Surtout, des bassins d'emploi, de vie et de loisirs très importants seront désormais reliés par un axe apaisé (Littoral, Prado, Valentine, La Penne-sur Huveaune, Aubagne). Il est donc essentiel de porter cette voie verte au niveau des meilleurs standards d'aménagements piétons et cyclistes.

**Au-delà du rappel des enjeux pour le 4ème secteur de Marseille et les remarques d'ordre général, la Mairie de secteur formule les demandes suivantes :**

- L'option nord est souhaitée pour l'emplacement de la nouvelle passerelle afin de garantir la connexion du secteur de l'avenue Alexandre Dumas et de la Cité scolaire Daumier avec l'avenue du Prado. Elle devra être ouverte H24 pour couvrir tous les types de déplacement et permettre un désenclavement des quartiers aux abords. Pour ce faire, un cheminement piéton/cycliste isolé Parc Henri Fabre et éclairé comme la voie verte devra être créé ;

- L'ouverture nocturne de la Voie verte entre embouchure et allées Borély semble rencontrer l'obstacle du grand portail du Parc Borély qui est classé et fermé la nuit. Pour permettre une continuité nocturne entre l'embouchure de l'Huveaune et la passerelle Mazargues, une option de contournement du portail doit être étudiée ou, à défaut, l'ouverture d'une seule des portes du grand portail pour accéder à un cheminement piéton/cycliste isolé Parc Borély et éclairé comme la voie verte pour conduire à l'embouchure de l'Huveaune ;

- Les accès diurnes et nocturnes devront être limités aux seules mobilités douces. Pour cela, il semble important de prévoir un mobilier d'accès adapté aux passages des piétons/vélos mais entravant l'accès aux scooters et motos ;

- Un éclairage intelligent (minimum ou variable) est essentiel pour permettre de limiter les rassemblements nocturnes.

Enfin, au-delà des enjeux de mobilité, les enjeux environnementaux et de biodiversité sont cruciaux. Il est donc important de veiller à limiter les pollutions sonores et lumineuses, renaturer les bords, car l'Huveaune doit retrouver son rôle de corridor écologique et de biodiversité.

p/o Le Directeur de Cabinet du Maire

